

Aliénation d'un délaissé de voirie 260 rue de Dole à Mme MARTIN et M. MAIREY

M. LE MAIRE, Rapporteur : Mme MARTIN et M. MAIREY ont sollicité la Ville de Besançon pour acquérir un délaissé de voirie contigu à leur propriété sise 260 rue de Dole.

Ce délaissé de 24 m² entretenu déjà par les soins de ces propriétaires, ne présente pas d'utilité pour la commune.

Un accord est intervenu pour la cession de cette partie de terrain, au prix de 100 F/m² (15,24 €/m²).

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° RUE 25056.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,

- inscrire les crédits suivants par décision modificative au budget de l'exercice courant, à la signature de l'acte :

Propriété RUE-25056		Fonctionnement		Investissement		
		Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	
Opération réelle	Produit de la vente	92.824.775.00501.30100			2 400,00 F 365,88 €	
		914.2111.00501.20200			2 400,00 F 365,88 €	
Opération d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation	934.675.00501.20200		2 400,00 F 365,88 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur cette proposition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.